

Les principales décisions politiques et administratives dans le domaine de la sécurité routière depuis 1954

Trois grands axes d'intervention : la vitesse, l'alcool et l'attache, la protection (casque compris)

1. LA VITESSE

La vitesse représente la première cause de mortalité.

De 1954 à 1992, une série de lois, d'arrêtés et de décrets sont formulés qui limitent la vitesse.

Notamment :

1974 : décret fixant la limitation de vitesse (90km/h sur route, 110 km/h sur voie express, 130km/h sur autoroutes)

1990 : limitation de vitesse en agglomération qui passe de 60km/h à 50km/h.

De nombreuses études montrent que dès que la moyenne des vitesses pratiquées diminue, le nombre d'accidents décroît lui aussi. Une diminution de 10% des vitesses entraîne une baisse de :

10% des accidents légers ** 20% des accidents graves ** 40% des accidents mortels.

2. L'ALCOOL

Dès 1954, une loi autorise la recherche d'alcoolémie dans le sang d'un conducteur.

Une série de lois relatives aux taux d'alcoolémie légaux sont votées. Notamment :

1995 : décret relatif à l'abaissement de 0.7g/l à 0.5g/l du taux d'alcool maximal dans le sang.

3. LE PORT DE LA CEINTURE ET DU CASQUE

Dans les années 70, une prise de conscience sur la nécessité d'une protection émerge. Notamment :

1976 : obligation du port du casque en agglomération ou hors agglomération.

1979 : arrêt rendant obligatoire le port de la ceinture à l'avant.

1990 : port de la ceinture obligatoire à l'arrière comme à l'avant